

**OBJET** : PRESTATIONS LIÉES AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE VILLEMONBLE-LOTS 1,2,3,4,5,6,8,9,11

[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

**VU** les articles L 2122-22, alinéa 4 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à 7 relatifs à la procédure adaptée,

**VU** la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget de l'exercice concerné,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Mairie de Villemomble de conclure un marché relatif aux prestations liées aux évènements organisés par la ville de Villemomble en 9 lots :

- Lot 1- Prestations de feux d'artifice et de sonorisation
- Lot 2- Prestations de groupe de musique avec ou sans matériel
- Lot 3- Prestations de Disc-Jockey (DJ)
- Lot 4- Prestations d'animations de rue
- Lot 5- Location de matériel technique
- Lot 6- Location de chalets pour le marché de Noël
- Lot 8- Animations sensationnelles
- Lot 9- Prestations pour les animations à caractère évènementiel
- Lot 11- Spectacle de drones

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis d'appel à la concurrence publié au BOAMP le 6 mai 2025 ainsi que sur le profil acheteur de la Mairie de Villemomble,

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des candidatures et offres reçues,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de l'analyse des offres la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à marchés subséquents n°2025-02 relatif aux prestations liées aux évènements organisés par la ville de Villemomble, passé selon la procédure de l'appel d'offres, aux sociétés suivantes :

**Lot 1-Prestations de Feux d'artifice et sonorisation**

- EURODROP SAS : 1<sup>er</sup>
- PRESTATECH SARL : 2<sup>ème</sup>
- CELESTA : 3<sup>ème</sup>

**Lot 2- Prestations de groupe de musique avec ou sans matériel**

- LINKABAND (TRIPARTY) : 1<sup>er</sup>
- KMC : 2<sup>ème</sup>
- RE AGENCY : 3<sup>ème</sup>

**Lot 3- Prestations de Disc-Jockey (DJ)**

- LINKABAND (TRIPARTY) : 1<sup>er</sup>
- DELTA SERVICES ORGANISATION : 2<sup>ème</sup>
- RE AGENCY : 3<sup>ème</sup>

**Lot 4- Prestations d'animations de rue**

- DELTA SERVICES ORGANISATION : 1<sup>er</sup>
- LINKABAND (TRIPARTY) : 2<sup>ème</sup>
- CAE CLARA-POPINE PRODUCTION : 3<sup>ème</sup>

**Lot 5- Location de matériel technique**

- DIMMER SARL : 1<sup>er</sup>
- VLS : 2<sup>ème</sup>
- EURYDICE : 3<sup>ème</sup>

**Lot 6- Location de chalets pour le marché de Noël**

- END EVENT : 1<sup>er</sup>
- CHALETS PLIABLES LORREARD (CPL) : 2<sup>ème</sup>
- EURODROP : 3<sup>ème</sup>

**Lot 8- Animations sensationnelles**

- SPORT EVENT AGENCY : 1<sup>er</sup>
- SYCOMAX, SPEED2MAX : 2<sup>ème</sup>

**Lot 9- Prestations pour les animations à caractère évènementiel**

- EXPRESSIONS URBAINES : 1<sup>er</sup>
- SYCOMAX, SPEED2MAX : 2<sup>ème</sup>
- CAE CLARA-POPINE PRODUCTION : 3<sup>ème</sup>

**Lot 11- Spectacle de drones**

- MAGIC DRONE : 1<sup>er</sup>
- ALPHA DRONES FRANCE : 2<sup>ème</sup>

Ayant remis les offres les plus économiquement avantageuses au regard des critères de jugement.

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accord-cadre à marchés subséquents n°2025-02 relatif aux prestations liées aux évènements organisés par la ville de Villemomble est attribué aux sociétés suivantes :

**Lot 1-Prestations de Feux d'artifice et sonorisation**

- 1<sup>er</sup> : EURODROP SAS, représentée par Monsieur Azancot Jean-Pierre, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°37 Avenue des Chalets, 94600 CHOISY LE ROI.
- 2<sup>ème</sup> : PRESTATECH SARL, représentée par Monsieur Morance Jean-Louis, en qualité de Gérant, dont le siège est situé au n° 59 Rue Etienne Dolet, 94600 CHOISY LE ROI.
- 3<sup>ème</sup> : CELESTA, représentée par Monsieur Fabrice Chouillier, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°6 Hameau des Meuniers, 78240 AIGREMONT.

**Lot 2- Prestations de groupe de musique avec ou sans matériel**

- 1<sup>er</sup> : LINKABAND (TRIPARTY), représentée par Monsieur Martin Zdrzalik, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°1 Rue d'Anjou ,92600 ASNIERES SUR SEINE.
- 2<sup>ème</sup> : KMC, représentée par Monsieur Octeau Christophe, en qualité de Gérant, dont le siège est situé aun°30 bis Boulevard Littré, 78600 LE MESNIL -LE-ROI.
- 3<sup>ème</sup> : RE AGENCY, représentée par Monsieur Miri Radone, en qualité de Directeur Général, dont le siège est situé au n°156 Rue Julian Grimaud, 94400 VITRY.

**Lot 3- Prestations de Disc-Jockey (DJ)**

- 1<sup>er</sup> : LINKABAND (TRIPARTY), représentée par Monsieur Martin Zdrzalik, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°1 Rue d'Anjou, 92600 ASNIERES SUR SEINE.
- 2<sup>ème</sup> : DELTA SERVICES ORGANISATION, représentée par Monsieur Eric Tordjman, en qualité de Gérant, dont le siège est situé au n°15 Rue Cugnot, 75018 PARIS.
- 3<sup>ème</sup> : RE AGENCY, représentée par Monsieur Miri Radone, en qualité de Directeur Général, dont le siège est situé au n°156 Rue Julian Grimaud, 94400 VITRY.

**Lot 4- Prestations d'animations de rue**

- 1<sup>er</sup> : DELTA SERVICES ORGANISATION, représentée par Monsieur Eric Tordjman, en qualité de Gérant, dont le siège est situé au n°15 Rue Cugnot, 75018 PARIS.
- 2<sup>ème</sup> : LINKABAND (TRIPARTY), représentée par Monsieur Martin Zdrzalik, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°1 Rue d'Anjou, 92600 ASNIERES SUR SEINE.
- 3<sup>ème</sup> : CAE CLARA-POPINE PRODUCTION, représentée par Madame Myriam Faivre, en qualité de Présidente Directrice Générale, dont le siège est situé au n°13 Rue Santeuil, 75005 PARIS.

**Lot 5- Location de matériel technique**

- 1<sup>er</sup> : DIMMER SARL, représentée par Monsieur Tordjman Gilles, en qualité de Gérant, dont le siège est situé au n°46-48 Allée du Plateau, 93250 VILLEMOMBIE.
- 2<sup>ème</sup> : VLS, représentée par Monsieur Di Meglio, en qualité de Président Directeur Général, dont le siège est situé au n°680 Avenue Roland Garros, 78530 BUC.
- 3<sup>ème</sup> : EURYDICE, représentée par Monsieur Hugues De Lastic, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°11 Rue Jacques Anquetil, 95140 GARGES LES GONESSE.

**Lot 6- Location de chalets pour le marché de Noël**

- 1<sup>er</sup> : END EVENT, représentée par Monsieur Fesnoux Florian, en qualité de Directeur Général, dont le siège est situé au n°4 Rue Val d'Ize, 35500 VITRE.
- 2<sup>ème</sup> : CHALETS PLIABLES LORREARD (CPL), représentée par Monsieur Lorreard Martial, en qualité de Gérant, dont le siège est situé au n°25 Route d'Auvours,72470 CHAMPAGNE.
- 3<sup>ème</sup> : EURODROP SAS, représentée par Monsieur Azancot Jean-Pierre, en qualité de Président, dont le siège est situé au n°37 Avenue des chalets, 94600 CHOISY LE ROI.

**Lot 8- Animations sensationnelles**

- 1<sup>er</sup> : SPORT EVENT AGENCY, représentée par Monsieur Romain Bartoli, en qualité de Directeur Général, dont le siège est situé au n° 13 Rue Washington,75008 PARIS.
- 2<sup>ème</sup> : SYCOMAX, SPEED2MAX, représentée par Monsieur Robin Perez, en qualité de Directeur Commercial, dont le siège est situé au n°160 Avenue Jean Mermoz ,63100 CLERMONT-FD.

**Lot 9- Prestations pour les animations à caractère évènementiel**

- 1<sup>er</sup> : EXPRESSIONS URBAINES, représentée par Madame Maurice Lucile, en qualité de Présidente, dont le siège est situé au n°7 Allée de la Fontaine, 77500 CHELLES.
- 2<sup>ème</sup> : SYCOMAX, SPEED2MAX, représentée par Monsieur Robin Perez, en qualité de Directeur Commercial, dont le siège est situé au n°160 Avenue Jean Mermoz ,63100 CLERMONT-FD.
- 3<sup>ème</sup> : CAE CLARA-POPINE PRODUCTION, représentée par Madame Myriam Faivre, en qualité de Présidente Directrice Générale, dont le siège est situé au n°13 Rue Santeuil, 75005 PARIS.

**Lot 11- Spectacle de drones**

- 1<sup>er</sup> : MAGIC DRONE, représentée par Monsieur Bruno Marlois, en qualité de Directeur, dont le siège est situé au n°13 Rue du Colonel Charbonneaux,51100 REIMS.
- 2<sup>ème</sup> : ALPHA DRONES FRANCE, représentée Madame Buryt Agnes, en qualité de Présidente Directrice Générale, dont le siège est situé au n°36 Rue de la Libération, 57685 AUGNY.

**Article 2 :** Les dépenses seront imputées au budget de la ville. L'accord-cadre est conclu pour des montants totaux annuels maximums suivants :

- Lot 1- Prestations de feux d'artifice et de sonorisation : 30 000 €HT
- Lot 2- Prestations de groupe de musique avec ou sans matériel : 25 000 €HT
- Lot 3- Prestations de Disc-Jockey (DJ) : 10 000 €HT
- Lot 4- Prestations d'animations de rue : 50 000 €HT
- Lot 5- Location de matériel technique : 50 000 €HT
- Lot 6- Location de chalets pour le marché de Noël : 35 000 €HT
- Lot 8- Animations sensationnelles : 50 000 €HT
- Lot 9- Prestations pour les animations à caractère évènementiel : 50 000 €HT
- Lot 11- Spectacle de drones : 50 000 €HT

**Article 3 :** Le présent marché prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Article 4 :** La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le responsable de la Trésorerie du Raincy,
- Le Service Financier.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20260126-18410-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 janvier 2026

Fait à Villemomble, le 26 janvier 2026

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

A blue ink signature of Jean-Michel Bluteau, which includes a stylized circular official seal to its left. The seal contains the text 'VILLE DE VILLEMONBLE' and the year '9326'.

Jean-Michel BLUTEAU